

**CAHIER DES CHARGES**  
*MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE*  
**PRESTATION DE MENAGE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS, DE LA HALLE DE SPORT ET DE LA HALLE DE LA PINEDE**  
**Du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 juin 2018**

Etabli en application du code des marchés publics  
Décret n° 2004-15 du 15 janvier 2004  
Décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004

**ARTICLE 1 : ADMINISTRATION CONTRACTANTE**

Mairie de Trégunc, Place des Anciens Combattants, CS40100, 29910 TREGUNC.  
Tel : 02 98 50 95 95 - Fax : 02 98 50 95 96

**ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE**

Monsieur BELLEC Olivier, Maire.

**ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION**

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bons de commande défini à l'article 77 du Code des Marchés Publics, sans minimum ni maximum.

**ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHE**

L'objet de la prestation est le ménage de l'accueil de loisirs sans hébergement, de la halle de sport et de la halle de la Pinède.

Le dossier de candidature devra préciser les moyens humains et techniques mis à disposition pour assurer la bonne exécution des prestations.

**Les descriptif de la prestation est le suivant :**

**Voir également en annexe le plan des deux bâtiments.**

**Accueil de loisirs**

Le bâtiment de l'accueil de loisirs est un bâtiment neuf ouvert au public depuis juillet 2013. Il est situé rue de la Gare.

Sa surface approximative intérieure est de 650 m<sup>2</sup>, répartie en plusieurs dortoirs, espaces de jeux et de vie différenciés selon les âges, sanitaires, locaux administratifs et techniques. Pour

information, des espaces extérieurs sont accessibles depuis le bâtiment (préau, cour et jardin). Un plan est joint en annexe.

Cet accueil de loisirs est occupé de la façon suivante :

- de 7h à 8h45, de 16h30 à 19h les mardis et vendredis (accueil périscolaire)
- de 7h à 8h45, de 14h30 à 19h les lundis et jeudis (accueil périscolaire)
- de 7h à 19h le mercredi (accueil périscolaire + accueil de loisirs sans hébergement)
- de 7H30 à 19H00 en continu pendant les vacances scolaires (accueil de loisirs sans hébergement).

Le protocole de nettoyage pour ce bâtiment est le suivant :

	<b>Matériel</b>	<b>Produit</b>	<b>Fréquence</b>
Sols	Aspirateur et Lavage	nettoyant désinfectant	1 x jour
Murs	Lingettes	Détergent	1 x mois
Meubles et tables	Lingettes	Détergent	1 x jour
Tapis	Aspirateur		1 x jour
Vitres sur Porte d'entrée et Cour	Lavette, raclette	Détergent	1 x semaine
Poubelle	A vider et remplacer le sac (noir et recyclage)		1 x jour
Poubelles Extérieures	A vider et remplacer le sac		2 x semaine
Sanitaires - lavabos - wc - murs - miroirs	Lingette Lingette Lingette Lingette	Détergent Désinfectant Nettoyant Pdt vitre	1 x jour
Distributeurs savon et papier	A vérifier		1 x jour
Portes & poignées	Lingette	Désinfectant	1 x jour

### **Halle des sports**

La halle des sports est située rue Jacques Prévert. Elle comporte une partie ancienne d'une surface approximative de 1 350 m<sup>2</sup> construite dans les années 80. Cette partie comporte une grande salle de sports, des vestiaires, des locaux de rangements et des espaces techniques. Elle a été en partie rénovée en 2012 - 2013.

Une extension de 750 m<sup>2</sup> a été réalisée en 2012 et ouverte au public en 2013. Elle comporte une salle de sports de combat (occupée en grande partie par des tatamis 300m<sup>2</sup>), des vestiaires, un bureau, des espaces de rangement et des locaux techniques.

Le plan du bâtiment est joint en annexe (A l'arrière du bâtiment, visible sur le plan, se trouve l'espace jeune dont l'entretien n'est pas compris dans la présente consultation).

La halle des sports est utilisée par les écoles, les associations et sert fréquemment pour l'organisation de compétitions sportives. L'occupation de la salle de sport est importante. Le

planning d'occupation 2015-2016 est joint en annexe. L'entretien des locaux devra se faire en dehors de ces créneaux d'occupation. L'entretien de la salle de sport principale et celui de la salle de combat peuvent être réalisés à des moments différents. Les plages horaires réservées à l'entretien du bâtiment pourront être modifiées en septembre de chaque année en fonction des nouveaux plannings d'occupation de l'année scolaire.

	<b>Matériel</b>	<b>Produit</b>	<b>Fréquence</b>
Sols	Aspirateur et Lavage	Détergent	3 x semaine
Sols de douche	Brossage	Détergent	1 x semaine
Tapis Dojo	Aspirateur		1 x semaine
	Rasant humide	Détergent neutre désinfectant	1 x semaine
	Autolaveuse	Détergent neutre désinfectant	1 x mois
Murs	Lingettes	Détergent	1 x mois
Meubles et tables	Lingettes	Détergent	1 x semaine
Tapis Entrée	Aspirateur		3 x semaine
Vitres sur Porte d'entrée et Cour	Lavette, raclette	Détergent	1 x semaine
Poubelle	A vider et remplacer le sac (noir et recyclage)		3 x semaine
Sanitaires - lavabos - wc - murs - miroirs	Lingette Lingette Lingette Lingette	Détergent Désinfectant Nettoyant Pdt vitre	3 x semaine
Distributeurs savon et papier	A vérifier		1 x jour
Portes & poignées	Lingette	Désinfectant	1 x semaine
Placards Dojo	Lingette sur lamelles de porte		1 x semaine
Sol de la Halle	Autolaveuse	Détergent neutre	1 x semaine
	Balais ciseaux		1 x semaine

### **Halle de la Pinède**

La halle de La Pinède est située au sein de l'espace sportif de La Pinède, place Florestine Jeannes. Sa superficie est d'environ 1600 m<sup>2</sup> dont, vestiaires avec douches et sanitaires et club house d'environ 200 à 300 m<sup>2</sup>, une grande salle avec 2 court de tennis et 8 terrains de badminton (environ 1300m<sup>2</sup>)

Elle comporte un hall d'entrée, des vestiaires, un club house, des espaces techniques ainsi qu'une grande salle avec 2 terrains de tennis et 8 terrains de badminton. Le sol de cette grand salle est un sol type « greenset » dédié à la pratique des sports de raquette, notamment le tennis. Le bâtiment est en cours de rénovation. Les travaux seront terminés en septembre 2016.

Le plan du bâtiment est joint en annexe.

La halle de la Pinède sera principalement destinée à l'usage des clubs de tennis et de badminton ainsi qu'à la pratique du tennis loisir. Les plages horaires réservées à l'entretien de la halle de La

Pinède pourront être modifiées en septembre de chaque année en fonction des nouveaux plannings d'occupation de l'année.

L'intégralité ou une grande partie du ménage devra être réalisé le lundi. Selon les besoins après ouverture de la nouvelle salle, la fréquence de nettoyage de l'entrée et des sanitaires pourra passer à deux fois par semaine.

	<b>Matériel</b>	<b>Produit</b>	<b>Fréquence</b>
Sols	Aspirateur et Lavage	Détergent	1 x semaine
Sols de douche	Brossage	Détergent	1 x semaine
Murs	Lingettes	Détergent	1 x mois
Meubles et tables	Lingettes	Détergent	1 x semaine
Tapis Entrée	Aspirateur		1 x semaine
Vitres sur Porte d'entrée & Ilot	Lavette, raclette	Détergent	1 x semaine
Poubelle	A vider et remplacer le sac (noir et recyclage)		1 x semaine
Sanitaires - lavabos - wc - murs - miroirs	Lingette Lingette Lingette Lingette	Détergent Désinfectant Nettoyant Pdt vitre	1 x semaine
Distributeurs savon et papier	A vérifier		1 x semaine
Portes & poignées	Lingette	Désinfectant	1 x semaine
Sol de la Halle	Autolaveuse	Détergent neutre	1 x semaine

#### **ARTICLE 5 : MODALITES D'EXECUTION PARTICULIERES/DELAIS**

Le temps de réalisation du nettoyage et l'organisation de celui-ci devra être stipulé par le candidat dans son mémoire technique.

Les périodes d'intervention devront être respectées.

Les produits d'entretien seront fournis par le titulaire du marché et seront des produits ecolabel.

Pour une offre la plus adaptée possible, il vous est possible de vous rendre sur site et de visiter les bâtiments. Vous prendrez soin, au préalable, de convenir d'un rendez-vous avec Monsieur Guy COTTEN, responsable de l'entretien des bâtiments au 02.98.50.95.91.

#### **ARTICLE 6 : DUREE DU MARCHE**

Le marché est conclu pour une période initiale de un an à compter de la date de notification du marché. Il sera ensuite reconductible une fois par tacite reconduction pour une période de un an, soit pour une durée totale n'excédant pas deux ans.

Le marché est résiliable de part et d'autre, sous préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de dysfonctionnement ou de non-respect du Cahier des Charges, la résiliation de la convention pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

## **ARTICLE 7 : REGLEMENT**

Les demandes de paiement devront parvenir par mail à l'adresse suivante : [mairie@tregunc.fr](mailto:mairie@tregunc.fr)

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures.

Le taux des intérêts moratoires en cas de retard de paiement sera celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts auront commencé à courir.

## **ARTICLE 8 : CRITERES D'ATTRIBUTION**

### **Offre appréciée en fonction :**

- **de la valeur technique : 60%**. La valeur technique sera appréciée en fonction du mémoire fourni par l'entreprise précisant les produits d'entretien utilisés, la méthode de travail, l'organisation du nettoyage et le temps de réalisation (60%).

- **du prix : 40%** (Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 40 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit :  $((\text{prix entreprise A} / \text{prix entreprise B}) \times 40)$ )

## **ARTICLE 9 : EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATION**

Conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics, à la suite de cet examen la P.R.M. du marché pourra éventuellement engager des négociations techniques ou économiques avec les 3 candidats arrivés en tête. Les négociations seront réalisées par courrier, fax, mail ou audition, de manière identique pour chacun des trois candidats.

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

Lors de l'examen des offres, la PRM se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires. Les offres seront valables 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée au vendredi 29 avril 2016 à 12h00.

## **ARTICLE 10 : PRIX**

Les tarifs proposés seront actualisés au bout de douze mois, en fonction de l'augmentation du SMIC. L'actualisation se fera aux conditions économiques correspondant à une date antérieure de trois mois à la date de début d'exécution des prestations.

### 1) Modalités d'actualisation du prix :

Les prix stipulés révisables annuellement tous les 12 mois de contrat, ne pourront en aucun cas être supérieurs à ceux calculés selon l'indice suivant :  $P = P_o * (S / S_o)$

- P = Etant le prix révisé
- P<sub>o</sub> = Le prix d'origine
- S = Le smic à la date de révision
- S<sub>o</sub> = Le smic à la signature du contrat

Le prix d'origine est réputé correspondre au prix fixé par le candidat dans son offre initiale. P<sub>o</sub>

### 2) Modalités d'application de la Taxe à la Valeur Ajoutée

Tous les montants figurant dans le présent marché, sont exprimés hors TVA.

Les pénalités de retard sont considérées comme des indemnités ayant pour objet de réparer un préjudice subit par le maître de l'ouvrage du fait du retard pris par le titulaire dans l'exécution de ses obligations contractuelles, elles sont donc situées hors du champ de l'application de la TVA.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

## ARTICLE 11 : MODALITE DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les candidats doivent impérativement transmettre leur offre sous pli cacheté.

Les plis sont soit :

- déposés contre récépissé à la **Mairie de Trégunc, CS 40100, 29910 Trégunc.**
- envoyés par la poste en courrier recommandé avec accusé de réception.

Les plis peuvent être transmis électroniquement. L'adresse de la plateforme de dématérialisation est la suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>.

La date et l'heure limite de réception des plis et, le cas échéant, de leur copie de sauvegarde dans le cas d'une transmission électronique) sont les suivantes :

**AU PLUS TARD LE : Vendredi 29 avril 2016 à 12h00**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le délai minimum de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

**Les candidats devront impérativement fournir :**

- **l'acte d'engagement renseigné, daté et signé,**
- **le présent cahier des charges daté et signé,**
- **un dossier de candidature précisant les moyens humains et techniques mis à disposition pour assurer la bonne exécution des prestations et les références de l'entreprise pour des travaux de même nature,**

- le bordereau des prix et le périodicité datés et signés.
- un mémoire technique précisant les modalités d'organisation de l'entreprise pour la réalisation de la prestation et le temps de réalisation.

#### **ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire d'ordre administratif à **Anna BOUVIER**, Service Marchés Publics, Tél : 02 98 50 95 87, ou mail [anna.bouvier@tregunc.fr](mailto:anna.bouvier@tregunc.fr) et pour tout renseignement d'ordre technique à **Guy COTTEN**, **Responsable de l'entretien des bâtiments**, Tél : 02 98 50 95 91.

Fait à Trégunc, le

Accepté le \_\_\_\_\_ ,

**Le Pouvoir Adjudicateur**

**Le Titulaire**